



Appel à Manifestation d'Intérêt

« Cohabiter avec la nature pour une meilleure santé »

**Groupe de travail
Réseau ÎSÉE, 2022**



1. Cadre général de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)	3
a. Commande et méthodologie de travail.....	3
b. Contexte de l'AMI.....	4
c. Enjeux pour la région Île-de-France	4
d. Objectif de l'AMI	5
2. Accompagnements apportés dans le cadre de cet AMI	5
3. Description et attendus des projets	6
a. Nature des projets.....	6
b. Nature des innovations attendues.....	7
c. Caractéristiques des porteurs de projets	7
d. Critères à inclure dans le projet pour permettre une évaluation des projets de l'AMI	8
4. Conditions de sélection	8
a. Critères de sélection des projets.....	8
b. Comité de sélection.....	9
5. Conditions financières	9
6. Calendrier prévisionnel	10
REMERCIEMENTS	11
ANNEXE 1 : Liste des acteurs participants au groupe de travail	12
ANNEXE 2 : Exemple de projets éligibles à l'AMI	13
ANNEXE 3 : Liste de partenaires susceptibles d'être associés et/ou acteurs pouvant candidater à l'AMI	17
ANNEXE 4 : Indicateurs de mesure	22
ANNEXE 5 : Propositions d'actions <i>une seule santé</i> en vue de l'élaboration du PRSE4 Île-de- France, réseau ÎSÉE, janvier 2022	28

Les éléments mentionnés **en jaune dans ce document sont destinés aux porteurs de l'AMI.*



1. Cadre général de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI)

a. Commande et méthodologie de travail

En amont de la concertation du futur plan régional santé santé-environnement (PRSE4¹) francilien, l'ARS² et la DRIEAT³ ont mandaté le réseau ÎSÉE (Île-de-France Santé Environnement), début 2022, en vue de l'élaboration d'actions *une seule santé*. Ce travail préliminaire et prospectif sera transmis sur la plateforme dédiée à la concertation du PRSE4 Île-de-France.

Le réseau ÎSÉE a ainsi établi un ensemble de propositions pouvant concourir à *une seule santé*. Celle-ci sont présentées en fin de document (annexe 5). Ces propositions ont été soumises à sondage en vue de ne retenir seulement les deux les plus plébiscitées. Celles n'ayant pu être travaillées au sein du réseau, dans le temps imparti pour ce travail, pourront faire l'objet de travaux ultérieurs et/ou être reprises par d'autres structures.

Les deux actions retenues concourent à :

- **L'expérimentation de contrat local de santé (CLS) et de communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) *une seule santé* ;**
- **L'élaboration d'un AMI « cohabiter avec la nature pour une meilleure santé ».**

Ce document constitue le socle de l'action : élaboration d'un AMI « Cohabiter avec la nature pour une meilleure santé ».

Pour mener ce travail, le réseau ÎSÉE s'est appuyé sur un groupe de travail (GT) pluridisciplinaire constitué d'acteurs de la santé humaine, de la santé animale, de la santé des végétaux, de l'environnement. Les membres du GT sont présentés en annexe 1.

¹ PRSE4 : Plan régional santé environnement 4^{ème} version

² ARS : Agence régionale de santé

³ DRIEAT : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports



b. Contexte de l'AMI

Les crises sanitaires humaines et animales, la perte de la biodiversité, nous rappellent à quel point l'homme ne peut évoluer sans prise en compte du vivant qui l'entoure.

Le plan national santé environnement 4 (PNSE4), publié en mai 2021, marque une volonté forte d'inscrire *une seule santé* dans les territoires : ce mot d'ordre considère comme interdépendantes la santé humaine, la santé animale, la santé des végétaux et le fonctionnement des (socio-)écosystèmes.

Cet AMI vise ainsi à objectiver une des traductions opérationnelles possibles de l'enjeu *une seule santé* sur le territoire francilien notamment par la prise en compte du caractère transversal de cette approche avec ses corollaires méthodologiques.

Il met au cœur de ses ambitions : la participation citoyenne et de l'ensemble des acteurs porteurs de projets ; le partage d'expérience et la capitalisation des projets issus de différents secteurs d'activités (recherche, association, acteurs publics, privés, parapublics) ; l'innovation ; la pérennité des actions portées par les projets lauréats (accompagnement, suivi et capitalisation notamment).

Ces dynamiques nous permettent d'envisager une approche globale, préventive et transversale de la santé sous le prisme *une seule santé* sur le territoire francilien.

c. Enjeux pour la région Île-de-France

La géographie de l'Île-de-France en fait une région aux enjeux forts. Découpée en 8 départements, avec 19% de la population française concentrée sur seulement 2% du territoire national, il en résulte une urbanisation dense. Également, la région relève d'un territoire contrasté puisque les espaces urbains et périurbains cohabitent avec des espaces agricoles, qui représentent 48% de la surface régionale.

L'Île-de-France est ainsi un territoire où la lutte et les actions visant à réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé sont prégnantes.

Par sa dimension visant une démarche globale dans la prise en compte des liens et des enjeux en termes de santé humaine, de santé animale, de santé des végétaux et de fonctionnement des écosystèmes : les projets déclinant *une seule santé* sur les territoires sont un des leviers d'action essentiel dans la lutte contre les inégalités sociales, territoriales, environnementales et de santé pour l'Île-de-France.



d. Objectif de l'AMI

L'AMI « cohabiter avec la nature pour une meilleure santé » vise à identifier et accompagner les porteurs de projets qui expérimentent ou souhaitent expérimenter la traduction du mot d'ordre *une seule santé* sur leur périmètre d'action territorial.

Il s'agit de fournir aux pilotes du PRSE Île-de-France (ARS, DRIEAT, Région) un projet abouti en vue de l'intégrer dans la future planification régionale en matière de santé environnement.

L'objectif de cet AMI vise à la fois :

- **À favoriser l'engagement citoyen en faveur d'une seule santé** : dès le plus jeune âge et à tous les âges de la vie ;
- **À repenser les territoires franciliens, qu'ils soient urbains, périurbains, ruraux et agricoles au travers des enjeux une seule santé**. Une attention particulière sera portée à l'équité des territoires dont seront issus les projets retenus ;
- **À favoriser le partage d'expérience et la capitalisation** des actions et des projets à la fois au sein du processus même de l'AMI mais aussi de la part des porteurs de projets eux-mêmes ;
- **À mettre en évidence les liens existants entre santé humaine, santé animale, santé des végétaux et fonctionnement des écosystèmes** ;
- **À mettre en évidence une continuité entre des actions portées en milieu urbain, périurbain, rural et agricole** ;
- **À apporter différents types d'accompagnements** en fonction des besoins, de la nature des projets et des acteurs porteurs de projets ;
- **À ancrer la pérennité des actions et des projets sur le long terme**.

2. Accompagnements apportés dans le cadre de cet AMI

En fonction de la nature des projets, les accompagnements proposés par cet AMI sont de type :

- **Financier** ;
- **Technique et méthodologique** : comprenant notamment un accompagnement et un suivi à long terme ;
- **De formation** ;
- **De capitalisation** : mise en réseau, partage d'expérience, valorisation de l'existant.

Également cet AMI vise à accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs porteurs de projets.

En ce sens, des échanges sont prévus dès le lancement de l'AMI pour les candidats. Ils permettront d'adapter l'accompagnement en fonction de la maturité et des besoins en expertise des différents porteurs de projets.

Afin d'assurer la pérennité des projets lauréats, la valorisation et la capitalisation de ces derniers se fera par deux biais :

- **En interne à l'AMI** : les porteurs de projets seront obligatoirement impliqués dans différentes actions permettant d'échanger et de partager les pratiques et expériences de



chacun. Pour ceci, il sera nécessaire de penser à l'animation et la coordination de l'AMI notamment en termes de moyens humains. Également, la création d'une plateforme de suivi des projets lauréats pourra être envisagée.

- **En dehors du périmètre de l'AMI** : Le CEREMA⁴ (délégation Île-de-France) a été identifié par le GT comme structure régionale pouvant porter la valorisation, la capitalisation et le partage d'expérience des projets lauréats, et plus largement des projets à l'échelle régionale. Pour les organismes de recherches : la FIRE⁵ et l'INRAE⁶ ont été identifiées comme structures de capitalisation et partage d'expérience des différents projets de recherche.

3. Description et attendus des projets

a. Nature des projets

Cet AMI s'adresse à des projets compris dans le périmètre de la **région Île-de-France**.

La nature des projets éligibles pour traduire *une seule santé* sur le territoire régional relève :

- De projets d'aménagement et/ou de construction (le terme *construction* étant employé par les collectivités locales plus petites pour ce type de projet). Ces projets feront le lien entre santé et biodiversité, nature en ville ou en territoires plus ruraux, par des approches intégrant à toutes les étapes du projet : santé humaine, santé animale, santé des végétaux et fonctionnement des écosystèmes ;
- De projets de planification qu'ils soient à l'échelle locale, départementale ou régionale ;
- De projets favorisant la sensibilisation, la formation et la participation de l'ensemble des acteurs parties prenantes gravitant autour du projet initial dans une approche transversale et mutualisée des connaissances et des pratiques ;
- De projets favorisant la sensibilisation et la participation de la population dès le plus jeune âge aux démarches de concertation et actions de sensibilisation concourant à l'amélioration des connaissances quant aux liens entre santé humaine, santé animale, santé des végétaux et fonctionnement des écosystèmes ;
- De projets R&D, R&I dont ceux de sciences participatives.

L'annexe 2 répertorie par objectif et par type d'accompagnement des exemples de projets éligibles à l'AMI.

⁴ CEREMA : Centre d'Études et Expérience en Risques, Environnement, Mobilité et Urbanisme

⁵ FIRE : Fédération Île-de-France de Recherche sur l'Environnement

⁶ INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement



b. Nature des innovations attendues

Les innovations attendues peuvent embrasser une acception large et globale : innovation technique et méthodologique, organisationnelle et de gouvernance, d'information, d'animation et de communication, de concertation, d'interactions sociales et de coopérations, d'accès aux données.

Est considérée comme innovation tout processus, démarche, méthode, solution d'ingénierie, technique, technologique (ou combinaison de solutions techniques et technologiques) ou de services, nouveaux ou significativement améliorés par rapport à ceux précédemment élaborés, adaptés à chaque contexte territorial, portés par des acteurs locaux et centrés sur les besoins des usagers, visant à répondre et favorisant les défis liés, pour cet AMI, à la perte de la biodiversité et aux liens existants entre santé humaine, santé animale, santé des végétaux et fonctionnement des écosystèmes.

Le caractère innovant sera apprécié à l'aune des critères suivants :

- Il dépasse l'ambition des pratiques actuelles en englobant tout au long du projet la prise en compte à la fois de la santé humaine, de la santé animale, de la santé des végétaux et du fonctionnement des écosystèmes ;
- Il fera le lien avec d'autres structures portant des projets de même type dans un esprit de mutualisation, de partage de connaissances et de pratiques ;
- Il fera le lien avec des projets portés dans les territoires de proximité géographique ;
- Tout ou une partie des composantes innovantes seront répliquables dans d'autres contextes.

c. Caractéristiques des porteurs de projets

L'ensemble des acteurs du territoire régional qu'ils soient publics, parapublics, associatifs, privés, scientifiques pourront présenter des projets et peuvent candidater à cet AMI.

Cependant, les acteurs privés devront, lors de la phase de constitution du dossier :

- Ne déclarer aucun conflit d'intérêt ;
- Préciser le caractère probant du projet porté. **Une grille incluant des critères de qualité des projets attendus pourra être envisagée à ce niveau ;**
- **Les acteurs privés seront notamment informés de cet AMI par le biais de leur(s) réseau(x) d'entreprise.**

L'annexe 3 répertorie, de manière non exhaustive, des partenaires susceptibles d'être associés et acteurs pouvant contribuer à cet AMI.



d. Critères à inclure dans le projet pour permettre une évaluation des projets de l'AMI

Une évaluation des projets lauréats sera effectuée dans le processus interne de l'AMI. Celle-ci comprendra l'accompagnement des projets lauréats, le partage de connaissances et de pratiques, une évaluation d'impacts (au mieux en termes de tendance bénéfiques) sur la santé (humaine et animale) et sur l'environnement de l'ensemble des projets lauréats. La pérennité des actions (> 20 ans, > 30 ans, > 50 ans) portées dans le cadre de cet AMI est un des objectifs essentiels.

Les projets lauréats devront, au mieux, conduire une évaluation d'impacts sur la santé (humaine, animale) et sur l'environnement de leur projet eux-mêmes. Cette évaluation d'impacts s'établira telle celle menée dans le cadre du processus interne de l'AMI (voir ci-dessus).

Les indicateurs de mesure des actions seront de type :

- **Indicateurs de contexte** : justifiant la mise en place du projet ;
- **Indicateurs de réalisation** de l'action ;
- **Indicateurs de pérennité** de l'action : ces indicateurs relèveront de l'évolution des indicateurs de contexte et de réalisation de l'action, d'indicateur de suivi sur le long terme permettant de favoriser et de justifier la capitalisation des actions menées.
Indicateurs de mesure à 20 ans, 30 ans, 50 ans.

Cette formule d'indicateurs de mesure, appliquée à toutes les actions menées dans le cadre de cet AMI, permet d'envisager la pérennité des projets portés.

L'annexe 4 établie une liste non exhaustive d'indicateurs de mesure concourant à l'objectif et aux différents types d'accompagnement proposés par cet AMI.

4. Conditions de sélection

a. Critères de sélection des projets

Les projets éligibles à cet AMI sont des projets compris par leur nature dans cet AMI (cf. p.6).

Les structures porteuses s'engageront à respecter les modalités d'échanges, d'accompagnement, de partage d'expérience et d'évaluation propres à cet AMI. De plus, elles s'engageront à nouer des partenariats et à transmettre les résultats de leur projet.

Critères de sélection à finaliser :

Le comité de sélection de l'AMI sera attentif aux éléments suivants :

- La sélection des projets sera pensée en termes de projets (nature des projets) ;



- La diversité de représentativité des projets lauréats par : leur nature, leur territoire d'implantation, les acteurs porteurs de projets ;
- Si la structure candidate a déjà reçue des financements et/ou d'autre(s) subvention(s) pour le projet proposé ;
- Si le projet n'est pas déjà lauréat d'un autre AMI/AAP (appel à projet) ;
- Le type d'acteurs à financer : par l'objectif de cet AMI, il est intéressant d'aller toucher des structures peu outillées en termes de moyens financiers et/ou techniques et/ou humains ;
- La mise en évidence de projets au caractère fédérateur en termes d'initiatives et de décloisonnement des secteurs d'activités ;
- Les projets lauréats s'engageront à mettre en place une démarche systémique en matière d'une seule santé.

b. Comité de sélection

Lors de la constitution du comité de sélection de l'AMI, il sera important :

- D'anticiper les disponibilités des acteurs intégrant le comité de sélection : prévoir le planning en amont ;
- Veiller à la variété et à la bonne représentativité des acteurs du comité de sélection.

Le comité de sélection comprendra seulement des acteurs issus de structures publiques permettant ainsi une légitimité dans un objectif d'intérêt général pour cet AMI.

5. Conditions financières

Ne pouvant envisager de façon concrète l'enveloppe globale qui sera allouée à cet AMI, des grandes lignes directrices ont été énoncées :

- Les plafonds de financement pour chaque type d'accompagnement proposés pourront être envisagés selon : un plafond selon la nature de l'accompagnement (x% sensibilisation/formation, x% accompagnement technique et méthodologique, etc.), le territoire d'implantation du projet ;
- Le pourcentage (%) de financement ne dépassera pas 70% du financement global (caractère universel pour des AMI relevant de fonds publics seulement) ;
- Le nombre de projets maximum lauréat à l'AMI dépendra, lui aussi, de l'enveloppe globale allouée au départ ;
- Il sera important d'envisager un budget alloué à l'animation et à la coordination de l'AMI (échanges préliminaires, suivi, accompagnement, partage d'expérience, évaluation, capitalisation).

Ainsi, il sera nécessaire de prendre en compte l'ensemble de ces paramètres pour définir, en amont, une enveloppe globale suffisante et ventilée de façon équilibrée afin de mener à bien cet AMI et d'envisager sur le long terme la pérennité des actions.



6. Calendrier prévisionnel

Les travaux des projets lauréats ne devront pas avoir démarré avant le lancement de l'AMI.

Différentes étapes préalables au lancement de l'AMI ont été identifiées :

- Finalisation d'élaboration de l'AMI (éléments inconnus à ce jour, parties en jaune dans ce document) ;
- Elaboration du comité de sélection (recommandations p.8) ;
- Lancement et diffusion de l'AMI : les porteurs de l'AMI veilleront à porter à connaissance cet AMI à la liste des acteurs/partenaires élaborées par le GT (annexe n° 3) et au-delà ;
- Identification des projets candidats ;
- Échange préliminaire à la sélection des projets : échanges avec les candidats afin d'identifier et de définir le niveau d'accompagnement dont ils auront besoin ;
- Sélection des projets lauréats : le comité de sélection veillera notamment à la diversité du panel des projets lauréats ;
- Accompagnement, partage d'expérience et de pratiques ;
- Suivi, évaluation, capitalisation : la pérennité des actions menées est au cœur de cet AMI.



REMERCIEMENTS

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) n'aurait pu voir le jour sans la richesse des échanges et des apports de l'ensemble des acteurs du groupe de travail dont les noms sont énoncés en annexe 1.

Ce projet par l'ensemble des réunions du GT fut une expérience riche de sens, de partages de connaissances et d'expériences, d'écoute bienveillante entre acteurs issus de l'ensemble des domaines de la dynamique One Health : l'humain, l'animal, le végétal et l'environnement.

Un grand merci à eux pour leur engagement et leur motivation commune tout au long du projet.

Également, le réseau ÎSÉE remercie l'ARS et la DRIEAT d'avoir sollicité le réseau pour ce travail.



ANNEXE 1 : Liste des acteurs participants au groupe de travail

Alice BARAS, professionnelle de santé durable, chirurgien-dentiste de formation
Pascal BOIREAU, Directeur du laboratoire de santé animale de l'ANSES, école vétérinaire Maison Alfort
Florence BRUN, chargée de projet appuis aux acteurs et mobilisation des territoires, OFB IdF
Célia COLOMBIER, Réseau ÎSÉE, ORS IdF, L'Institut Paris Region
Marie DARMAU, Responsable partenariats, FREDON Île-de-France
Jean-François DENIZE, Président de l'association Biodiversanté
Sébastien GARDON, Inspecteur de santé publique vétérinaire, docteur en sciences politique, ENSV VetAgro Sup
Françoise HEUILLARD, Responsable Transition Ecologique, EPT Paris Est Marne & Bois
Déborah INFANTE, cheffe du service régionale de l'alimentation à la DRIAAF
Angélique JAUNEAU, Fondatrice de Mezecogestes
Solène LE DOUBLIC, Ingénieure Agri. Santé territoire, FREDON IdF
Lucie MENDES, chargée de mission politiques de la biodiversité, Humanité & Biodiversité
Alban NARBONNE, chargé de mission urbanisme et santé, Ekopolis
Antoine PEREZ-MUNOZ, chef du service Accompagnement des acteurs, Bruitparif
Pascale POULAIN, responsable RSE et subventions, Citallios
Élisabeth RÉMY, sociologue, laboratoire Sadapt, INRAE
Morgane ROLAND, chargée d'études territoires durables, Vizea

Animation et coordination

Mathilde RATEAU, Réseau ÎSÉE, ORS IdF, L'Institut Paris Region



ANNEXE 2 : Exemple de projets éligibles à l'AMI

Les exemples de projets éligibles à l'AMI sont classés suivant deux objectifs opérationnels identifiés :

1. Favoriser l'engagement citoyen en faveur d'une seule santé : ici, une sélection a été effectuée suivant les populations cibles des projets ;
2. Repenser les territoires franciliens sous le prisme une seule santé : ici, une sélection a été effectuée suivant la phase de chantier dans laquelle intervient le projet (en amont de la phase de chantier, en phase de chantier, en aval de la phase de chantier).

Ces exemples de projets ne sont pas exhaustifs, ils ont vocation à évoluer en fonction des projets candidats à l'AMI. Cependant, l'objectif principal et les objectifs opérationnels resteront identiques.

Tout comme pour le document principal, les éléments mentionnés **en jaune ont vocation à être finalisés par les porteurs de l'AMI.*

Objectif opérationnel 1 :

Favoriser l'engagement citoyen en faveur d'une seule santé

EN POPULATION GÉNÉRALE

- **Renforcer les démarches de concertation** en intégrant la dimension *une seule santé* : mieux prendre en compte la perception des citoyens ;
- **Favoriser le développement de « citoyens sentinelles »** : engagement des citoyens et des étudiants dans la lutte contre les espèces exotiques et envahissantes (EEE) ;
- **Actions de sensibilisation et d'information des habitants et riverains** :
 - Affichage d'espèces végétales et/ou animales urbaines
 - ✓ Ex : recettes, essences des arbres, leur âge, leur avantage santé - CO2,...
 - Présence d'animaux en ville
 - ✓ Ex : enjeux de cohabitation
 - Atelier sol
 - ✓ Ex : laboratoire mobile Inrae
 - Expositions nature, mise en scène, trocs de graines, création de nichoirs
 - Balade urbaine
 - Développer l'apprentissage des savoirs faire primaires
 - ✓ Ex : feu, créer un « panier avec la nature », savoir utiliser les plantes sauvages pour se nourrir
- **Développer la recherche participative/citoyenne/communautaire**

DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

- **Favoriser le développement de projets d'éducation à l'environnement et au vivant** :



- ✓ Ex. Classes biodiversité, réseau Oasis nature, aires éducatives, ...
- **Favoriser le développement d'outils pédagogiques d'éducation à la nature et au vivant**
- **Favoriser la végétalisation des espaces publics privilégiés par les plus jeunes :**
 - ✓ Ex. végétalisation des cours d'écoles : plantation collective de haies, cours Oasis, ...

Objectif opérationnel 2 :

Repenser les territoires franciliens au travers des enjeux *une seule santé*

EN AMONT de la phase de chantier

- **Valorisation et synergie avec des dispositifs existants**
 - Ex :
 - ✓ Atlas de biodiversité communale (ABC) : établi à travers un AAP permettant un accompagnement technique et financier (l'AAP établi à ce jour ne permet pas de répondre à toutes les candidatures franciliennes). L'ABC est une démarche volontaire permettant aux communes et intercommunalités de mieux connaître la biodiversité de leur territoire, de sensibiliser à cette richesse et d'aider aux décisions locales ;
 - ✓ Territoires engagés pour la nature : accompagnement technique des collectivités pour une meilleure intégration des enjeux biodiversité dans les politiques publiques ;
 - ✓ Projet européen Life ARTISAN : piloté par l'OFB⁷ et animé au niveau de la région Île-de-France par l'ARB⁸. Production de ressources sur les solutions d'adaptation au changement climatique et accompagnement technique de projets démonstrateurs (2 projets en Île-de-France).
 - ✓ Outil POGEIS : piloté par l'OFB⁷, en cours de développement. Une première version prévue pour fin 2023. L'outil se présente sous la forme d'une plateforme qui a vocation à mettre en lien des propriétaires fonciers et des acteurs devant réaliser des mesures de compensation, en proposant une première estimation du potentiel de gain écologique des territoires (selon la richesse écologique existante, le contexte environnant, les pressions exercées, ...) ;
 - ✓ « Guide des espaces végétalisés urbains et santé : mesure des leviers d'action à l'échelle d'un quartier », PRSE3 Pays de la Loire ;
 - ✓ Transition agroécologique : comme cercle vertueux faisant le lien entre les trois dimensions une seule santé : plantation de haies, agroforesterie, projets alimentaires territoriaux (PAT), etc.

⁷ OFB : Office français de la biodiversité

⁸ ARB : Agence régionale de la biodiversité



- ✓ Évaluation d'impact en santé (EIS) : pourrait être entendue de façon plus globale incluant santé humaine, mais aussi de santé animale, santé des végétaux et de bon état des écosystèmes.
- **Développer et valoriser les évaluations de la qualité des espaces publics (notamment par les chartes d'aménagement du territoire) :**
 - Ex :
 - ✓ PNR Morbihan ;
 - ✓ Confort thermique, acoustique des espaces publics ;
 - ✓ Aménagement des infrastructures de transport : acoustique, franchissement sécurisé pour la faune ;
 - ✓ Reconversion de friches ;
 - ✓ Prise en compte de la biodiversité ordinaire.
 - **Favoriser le développement et l'intégration des différentes trames (verte, bleue, brune, noire) dans la révision des documents d'urbanisme :**
 - Ex :
 - ✓ PCAET⁹ communauté de commune Plaine et Monts de France, ScoT¹⁰, PLU(i)¹¹, Sdrif¹², PAT¹³ ;
 - ✓ EPT¹⁴ Plaine Commune – cartographie participative trame noire ;
 - ✓ Prendre en compte la fonctionnalité et la qualité des sols au sein des trames ;
 - ✓ Favoriser les zones calmes ;
 - ✓ Favoriser les zones humides ;
 - ✓ Aménagement d'îlots de fraîcheur urbain (IFU) ;
 - ✓ Parcours liant activité physique et préservation du patrimoine : Ex. circuit vélo, plantation de haies pour baliser les pistes cyclables ;
 - ✓ Développement de techniques de génie écologique pour les projets d'aménagement ou de gestion.
 - **Favoriser le développement de projets R&D et R&I :**
 - Ex :
 - ✓ Projet « Urban One Health », Université Paris-Est Sup
 - ✓ Evolution de la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) vers la notion de perte de fonctionnalités écologiques (vs espèces remarquables actuelle) → Ex : projet de thèse - EPT Paris-Est Marne et Bois

⁹ PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

¹⁰ ScoT : Schéma de cohérence territoriale

¹¹ PLU(i) : Plan local d'urbanisme communale (PLU) ou intercommunal (PLUi)

¹² Sdrif : Schéma directeur de la région Île-de-France

¹³ PAT : Projet alimentaire territorial

¹⁴ EPT : Établissement public territorial



EN PHASE DE CHANTIER

Gérer les nuisances environnementales engendrées par les différentes activités liées au chantier, mieux les identifier et mettre en évidence des solutions tant techniques qu'organisationnelles pour y répondre :

- **Nuisances ressenties par les usagers** (personnels du chantier, riverains, occupants si réhabilitation, usagers de la voie publique)
 - ✓ Ex : bruit, salissure, circulation, stationnement, etc.
- **Atteintes à l'environnement** (ressources naturelles ; déchets ; pollutions induites). Ex :
 - ✓ Généralisation de la « charte du chantier vert » ;
 - ✓ Valorisation du centre de ressources génie écologique piloté par l'OFB⁷ et des formations proposées par L'institut Paris Region (IPR) ;
 - ✓ Actions contre les EEE (apport de terres extérieures) / engagement des entreprises à la lutte contre les EEE ;
 - ✓ Préservation d'espaces refuges/zones calmes, Évolution du foncier en fonction → urbanisme transitoire ;
 - ✓ Collaboration entre écologues et urbanistes tout au long du chantier.

EN AVAL de la phase de chantier

Prendre en compte et gérer les risques de la cohabitation faune/flore/humain notamment à travers :

- **Qualité des sols et les types d'usages**
 - ✓ Ex : Jardins partagés : s'assurer de la qualité des sols et adapter les usages des sols (biodiversité, régulation thermique, hydrique, ...)
- **Le stress animal engendré**
 - ✓ Ex : Eco-pâturage : étude sur le stress animal
- **L'accompagnement à une gestion raisonnée des espaces végétalisés sous le prisme *une seule santé***
 - ✓ Ex : Espaces végétalisés urbains : accompagner le développement de la gestion raisonnée de leur entretien ; former des référents *une seule santé* parmi les agents d'espaces verts dans les collectivités pour des missions : de prévention, d'identification des EEE et espèces nuisibles → création d'un réseau de sentinelles coordonné localement.

ANNEXE 3 : Liste de partenaires susceptibles d'être associés et/ou acteurs pouvant candidater à l'AMI

Cette liste répertorie les partenaires susceptibles d'être associés et/ou acteurs pouvant candidater à l'AMI en fonction des objectifs opérationnels et des types d'accompagnement identifiés. Cette liste est non exhaustive et à vocation à évoluer. Par soucis de neutralité, seules les entités juridiques des structures identifiées par le GT ont été mentionnées dans ce document.

Objectif opérationnel 1 :

Favoriser l'engagement citoyen en faveur d'une seule santé

POPULATION GÉNÉRALE

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	PARTENAIRES	ACTEURS
FINANCIER Projets de sciences participatives	Établissements publics à caractère scientifique, Universités de recherche en sciences sociales, Établissements d'enseignement supérieur, Fondations et organismes de recherche, Établissements public de l'État à caractère administratif	Établissements publics de coopération environnementale, Collectivités territoriales, EPT, EPCI, dispositifs politiques de la ville, Structures à caractère d'intérêt général Associations de protection de l'environnement et de la nature, associations et fédérations de défense des intérêts locaux, associations chargées de la surveillance sanitaire, Organismes et fédérations de recherche en environnement, Établissements publics à caractère scientifique, Universités de recherche en sciences sociales, Établissements d'enseignement supérieur
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Conférences/animations / ateliers sol, suivi individuel et long terme pour les jardins collectifs pollués (en cas de mauvais diagnostic)		
FORMATION Coordinateurs <i>une seule santé</i> concertation, référents communaux EEE		
VALORISATION DE L'EXISTANT Guide sur la création de jardins collectifs urbains (ARS, INRAE), communication massive auprès du grand public sur les		



dispositifs participatifs (télé, radio, réseaux sociaux), Centralisation sur une plateforme commune (infos et événements)		
--	--	--

DÈS LE PLUS JEUNES ÂGE

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	PARTENAIRES	ACTEURS
FINANCIER Animations initiées par les écoles (plantations, supports pédagogiques, ...)	Établissements publics d'État à caractère administratif, Établissements publics sous tutelle du ministère de la Transition écologique, Établissements publics sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Établissements publics sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Établissements publics de coopération environnementale (EPCE), Collectivités territoriales, Organismes et fédérations de recherche en environnement	Collectivités territoriales, EPT, EPCI, Associations d'éducation à l'environnement, Associations de parents d'élèves, Associations de protection de l'environnement et de la nature, Projets portés par les écoles, Éducation nationale, Associations chargées de la surveillance sanitaire, Structures accompagnées dans le cadre de la stratégie régionale de biodiversité (SRB), Professionnels de santé, Service sanitaire des étudiants en santé, Auto-entrepreneurs
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Conférences, informations parents/ enseignants sur les liens entre nature et santé, réalisation d'inventaires biodiversité dans les établissements scolaires		
FORMATION Des enseignants et agents territoriaux, <i>Nb : établir un répertoire des acteurs de formation</i>		
VALORISATION DE L'EXISTANT Cf. Exemple de projets (annexe 1) , labellisation de classes de découverte dont le projet pilote est l'éducation à la nature		



Objectif opérationnel 2.

Repenser les territoires franciliens au travers des enjeux *une seule santé*

EN AMONT de la phase de chantier

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	PARTENAIRES	ACTEURS
FINANCIER Études, projets de recherche, expérimentation, transitions, projets de solutions fondées sur la nature (SFN)	Collectivités territoriales, Établissements publics de l'État à caractère administratif, Agences nationales (de type Établissement public à caractère industriel ou commercial - EPIC), Établissements publics sous tutelle du ministère de la Transition écologique, Établissements publics sous tutelle du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Établissements publics à caractère scientifique, Bureaux d'études, Associations	Collectivités territoriales, EPT, EPCI, Parcs naturels régionaux (PNR), syndicats mixtes, Opérateurs de compensation, Associations des maires et des élus, Associations et fédérations de protection de la nature, favorisant le développement durable, l'agriculture urbaine, l'aménagement, le renouvellement urbain, la réhabilitation, la mobilisation des acteurs, Associations et réseaux de santé (environnement), Syndicats agricoles, Bureaux d'études, réseaux d'entreprises, Établissements publics à caractère scientifique, Organismes et fédérations de recherche en environnement
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Aide à la concertation pour la prise en compte <i>une seule santé</i> dans les documents de planification ; accompagnement des collectivités : diagnostic, études, inventaires, cumuls de nuisances, cartographies (trames), Choix d'espèces ; modélisation thermique/acoustique -AMO/études		
FORMATION Des acteurs cibles, animations, évènements, rencontres (aménageurs, urbanistes, élus, collaborateurs, associations d'élus et partis, services des collectivités territoriales, agriculteurs, ...)		
VALORISATION DE L'EXISTANT Consolidation des trames existantes, des collectivités locales ayant entamé une démarche		
MISE EN RESEAU / PARTAGE D'EXPERTISE		



EN PHASE CHANTIER

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	PARTENAIRES	ACTEURS
FINANCIER	Collectivités territoriales, Établissements publics de l'État à caractère administratif, Agences nationales (de type EPIC), Établissements publics sous tutelle du ministère de la Transition écologique, Organismes et fédérations de recherche en environnement	Bureaux d'études, réseaux d'entreprises, Opérateurs de mobilité, Bailleurs sociaux, copropriétés, Associations d'urbanisme transitoire, de protection de la nature, de chantier propre, de surveillance sanitaire, Établissements publics à caractère scientifique, Bureaux d'études, réseaux d'entreprises
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Intégration d'acteurs des professions vétérinaires et écologues dans le pilotage des projets d'aménagement		
FORMATION BTP, architectes, aménageurs, ...		
MISE EN RESEAU / PARTAGE D'EXPERTISE		



EN AVAL de la phase de chantier

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	PARTENAIRES	ACTEURS
FINANCIER Études, projets de recherche, aide aux potagers/jardins partagés	Collectivités territoriales, Établissements publics de l'État à caractère administratif, Agences nationales et régionale, Établissements publics à caractère scientifique, Associations de surveillance sanitaire, Fédérations et organismes de recherche en environnement	Collectivités territoriales, EPT, EPCI, Associations de surveillance sanitaire, Agences régionales, Établissements publics à caractère scientifique, Fédération et organismes de recherche en environnement, Bailleurs sociaux, Copropriétés, conseils de quartier, d'arrondissement, association de riverains et habitants, Bureaux d'études, réseaux d'entreprises
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Atelier sur la qualité et les usages des sols urbains, péri-urbains et ruraux (lien avec qualité de l'air, qualité de l'eau), Outil Natura (ARB)		
FORMATION Aménageurs, urbanistes, élus, collaborateurs, assos d'élus et partis, services des Coll Terr, Professionnels de santé (humaine, animale)		
VALORISATION DE L'EXISTANT Centralisation des données de surveillance, suivi multi-espèces (solutions digitales)		
MISE EN RESEAU / PARTAGE D'EXPERTISE		



ANNEXE 4 : Indicateurs de mesure

Objectif opérationnel 1.

Favoriser l'engagement citoyen en faveur d'*une seule santé*

EN POPULATION GENERALE

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	INDICATEURS DE CONTEXTE	INDICATEURS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE PÉRENNITÉ
FINANCIER Projets de sciences participatives		-Nb de projets de recherche contractualisés et réalisés (sur 1 an)	-Nb de projets opérationnels au-delà de la 1 ^{ère} année
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Conférences/animations / ateliers Suivi / accompagnement individuel et long terme des projets		-Nb de sentinelles par départements/EPCI (taux de couverture) -Nb de signalements EEE - Nb de conférences/ animations/ ateliers citoyens - Relevé des consultations des applications digitales	-Évolution du nombre de sentinelles opérationnelles
FORMATION Coordinateurs <i>une seule santé</i> - concertation Référénts communaux EEE		-Nb de coordinateurs <i>une seule santé</i> formés -Nb de référénts communaux EEE formés	-Évolution de nombre de coordinateurs et référénts opérationnels
VALORISATION DE L'EXISTANT Guide sur la création de jardins collectifs urbains (ARS avec accompagnement des usagers de jardins collectifs existants, INRAE)		- Nb d'appels d'offre labellisés <i>une seule santé</i> - Indicateurs qualitatifs de mesure de l'imprégnation <i>une seule santé</i> sur le	



<p>Communication massive auprès du grand public sur les dispositifs participatifs (télé, radio, réseaux sociaux) Centralisation sur une plateforme commune (infos et événements)</p>		<p>territoire : recenser les profils de poste <i>une seule</i> santé (localisation, profils, missions, etc.) multi-échelle (associations, collectivités, structures parapubliques, recherche, etc ...) -Nb de consultations de la plateforme commune</p>	
--	--	--	--

DÈS LE PLUS JEUNES ÂGE

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	INDICATEURS DE CONTEXTE	INDICATEUR DE RÉALISATION	INDICATEURS DE PÉRENNITÉ
<p>FINANCIER Animations initiées par les écoles (plantations, supports pédagogiques, ...)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Nb d'animations initiées et financées - Diversité des supports pédagogiques -Nb plantation à an+1 	<ul style="list-style-type: none"> -Évolution du nombre d'enfants participants (sur plusieurs années)
<p>APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Conférences, informations parents/enseignants sur les liens entre biodiversité et santé Réalisation d'inventaires biodiversité dans les établissements scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Coût Co2 et H2O de production des biens et des aliments 	<ul style="list-style-type: none"> -Nb d'animations réalisées -Nb d'écoles/élèves sensibilisés à la biodiversité -Nb de cours d'école végétalisées -Nb de haies plantées & nb d'espèces de retour -Nb inventaires réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> -REX des élèves formés & transmission de connaissance vers leurs parents -Changements de pratiques enseignants -Point d'étape à 1 an (cantine scolaire, habitudes des enfants, le vert à l'école -Synthèse qualitative & quantitative des projets mis en place
<p>FORMATION Des enseignants et agents territoriaux (Nb : établir un répertoire des acteurs de formation)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Vivier susceptible d'être formé 	<ul style="list-style-type: none"> -Nb d'enseignants et d'agents territoriaux formés (% par rapport au vivier existant) 	<ul style="list-style-type: none"> -N+1 : Nombre d'enseignants et d'agents ayant mis en pratique les acquis de la formation (ou) ayant capitalisé (ou) ayant valorisé les acquis ?



VALORISATION DE L'EXISTANT Labellisation de classes de découverte dont le projet pilote est l'éducation à la nature	-Etat des lieux des cours végétalisées (bonnes et moins bonnes idées) - Diversité de la flore et faune en place (NB : se focaliser sur des indicateurs de biodiversité éprouvés (lichens, abeille, libellule, etc.) (cf. ARB)	-Pourrait être prévue une labellisation d'objectifs et de résultats	-Nb de labellisations renouvelées
---	--	---	-----------------------------------

Objectif opérationnel 2.

Repenser les territoires franciliens au travers des enjeux *une seule santé*

EN AMONT de la phase de chantier

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	INDICATEURS DE CONTEXTE	INDICATEURS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE PÉRENNITÉ
FINANCIER Études, projets de recherche, expérimentation, transitions Projets de solutions fondées sur la nature (SFN)	<i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i>		
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Aide à la concertation pour la prise en compte <i>une seule santé</i> dans les documents de planification ; Accompagnement des collectivités : diagnostic, études, inventaires, cumuls de nuisances, cartographies (trames), choix d'espèces	-Zones de multi expositions, cumul de nuisances et % de population impactée (ou Nb de personnes pour les secteurs où le % est faible) -Indicateurs biologiques de la qualité des sols et GISQ -Taux d'îlots de fraîcheur et températures élevées -Ratio % surface habitation/surface dédiée à l'agriculture	- Indicateurs régionaux de biodiversité - UICN -Taux de trames vertes, bleues, brunes, noires - % zone autonome sur le plan énergétique	-Tonnage CO2 au m2 des nouvelles surfaces construites - Diversité Intra & Inter spécifique : Evolution présences d'espèces animales / végétales - Diversité écosystémique : m ² / hectares laissés sauvages, hectare de conversion des terres (conventionnelle / bio) - Diversité fonctionnelle : fréquentation des espèces



<p>Modélisation thermique/acoustique AMO/études</p>	<p>-Ratio % surface habitation / surface zone parc -Zonage de protection, densité de zones humides, densité du réseau hydrographique, forêts anciennes « cassini » -Indicateurs d'impact de la nature en ville sur le bien-être humain -Outil ARBOCLIMAT (simulations prospectives de plantation d'arbres en ville et évaluation des impacts sur le changement climatique et autres indicateurs, Ademe)</p>		<p>-Évolution du % en surfaces perméables sur l'espace public (inciter à la déperméabilisation ou au minimum d'imperméabilisation des projets)</p>
<p>FORMATION Des acteurs cibles, animations, évènements, rencontres (Aménageurs, urbanistes, élus, collaborateurs, assos d'élus et partis, services des Coll Terr, agriculteurs, etc.)</p>		<p>-Nb de formation créées, d'agents formés -Nombre d'agriculteurs formés/ accompagnés</p>	<p>-Pour les agriculteurs : nb d'exploitations ayant mise en œuvre une évolution de pratiques</p>
<p>VALORISATION DE L'EXISTANT Consolidation des trames existantes Des collectivités locales ayant entamé une démarche</p>	<p><i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i></p>		
<p>MISE EN RESEAU / PARTAGE D'EXPERTISE</p>	<p><i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i></p>		



EN PHASE CHANTIER

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	INDICATEURS DE CONTEXTE	INDICATEURS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE PÉRENNITÉ
FINANCIER	<i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i>		
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE Intégration d'acteurs des professions vétérinaires et écologues dans le pilotage des projets d'aménagement	-Indicateurs de cumul des nuisances environnementales	-Nb de chantiers verts mis en place	
FORMATION BTP, architectes, aménageurs, ...		-Nb de formations créées -Nb de personnes formées	-Évolution des couvertures territoriales
MISE EN RESEAU / PARTAGE D'EXPERTISE	<i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i>		

EN AVAL de la phase de chantier

TYPES D'ACCOMPAGNEMENTS	INDICATEURS DE CONTEXTE	INDICATEURS DE RÉALISATION	INDICATEURS DE PÉRENNITÉ
FINANCIER Études, projets de recherche Aide aux potagers/jardins partagés	<i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i>		
APPUI TECHNIQUE ET METHODOLOGIQUE	-Indicateurs biologiques de la qualité des sols et GISQ -Indicateurs cumul de nuisances		



Atelier sur la qualité et les usages des sols urbains, péri-urbains et ruraux Outil Natura			
FORMATION Aménageurs, urbanistes, élus, collaborateurs, assos d'élus et partis, services des Coll Terr, Professionnels de santé (humaine, animale)		-Nb de formations créées -Nb de personnes formées -Nb de sentinelles -Taux de couverture territoriale du réseau de sentinelles	
VALORISATION DE L'EXISTANT Centralisation des données de surveillance, suivi multi-espèces (solutions digitales)	<i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i>		
MISE EN RESEAU / PARTAGE D'EXPERTISE	<i>*acteurs partenaires identifiés seulement</i>		

ANNEXE 5 : Propositions d'actions *une seule santé* en vue de l'élaboration du PRSE4 Île-de-France, réseau ÎSÉE, janvier 2022

Ces propositions ont été soumises à sondage en vue de ne retenir seulement les deux les plus plébiscités.

5 volets identifiés :

- **Alimentation saine et durable**
- **Trame noire, corridors et continuités écologiques**
- **Développement des zoonoses, espèces exotiques et envahissantes (EEE)**
- **Aménagement territorial favorable à *une seule santé***
- **Formation**

Volet 1 _ Alimentation Saine et durable

L'alimentation saine, durable, accessible à tous et les politiques territoriales alimentaires sont au cœur des enjeux *une seule santé* et de santé environnementale. Par les liens qu'entretient cette thématique à la santé humaine, les modes d'élevages, de production et de consommation, les pratiques agricoles, l'ensemble des trois éléments de la démarche *une seule santé* sont concernés. C'est également par les collaborations d'acteurs aux compétences diverses et multi-échelles que cette thématique contribue au mot d'ordre *une seule santé*.

Un angle d'approche « Alimentation saine, durable et accessible à tous » dans le PRSE4 francilien ?

- **Prendre en compte la santé par une vision globale *une seule santé* dans les PAT (Projets Alimentaires Territoriaux) franciliens.**
 - Les PAT ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits-court et les produits locaux dans les cantines notamment. Ils sont élaborés de manière collective à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, artisans, citoyens, etc ...). Prendre en compte la santé, dans sa vision globale *une seule santé*, dans les PAT est l'une des dimensions clef de ces projets au côté de leurs dimensions sociales, environnementales et économiques. Le PRSE peut contribuer à cette démarche.



- **Sensibilisation / Éducation à une alimentation saine et durable par la création d'une fresque autour de la chaîne alimentaire**
 - Une fresque vise, par un jeu de carte, à sensibiliser à un enjeu particulier. En mobilisant l'intelligence collective par une compréhension partagée des mécanismes à l'œuvre, elle permet aux individus de créer une discussion saine et positive des leviers d'action. Aujourd'hui, plusieurs types de fresques existent (fresque du climat, de la biodiversité, de la ville, du numérique, fresque OneHealth nouvelle éditée par VetAgro Sup) ;
 - La chaîne alimentaire résulte des interactions entre trois organismes : les producteurs (souvent végétaux), les consommateurs (herbivores, carnivores) et les décomposeurs (bactéries, champignons). Par ces trois dimensions, elle renvoie à la démarche *une seule santé*. La création d'une fresque autour de la chaîne alimentaire permettrait ainsi de sensibiliser le public à la démarche *une seule santé* en favorisant un travail et des réflexions collectives et pluridisciplinaires.
 - Public cible à définir

- **Mutualisation et valorisation des cartographies régionales favorisant les produits locaux et de qualité, soutenir l'alimentation locale et son accès pour tous.**
 - Exemple de cartographies existantes : mes produits locaux Île-de-France-Smart-Services (<https://mesproduitslocaux.smartidf.services/>), Île-de-France Terre de saveur (<https://www.iledefrance-terredesaveurs.fr/>), Travaux de l'Institut Paris Region autour de l'alimentation saine et durable.

Volet 2 _ Trame Noire, corridors et continuités écologiques

La trame verte et bleue forme un réseau de continuités écologiques terrestres et aquatiques et contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et au bon fonctionnement écologique des masses d'eau. La trame noire renvoie quant à elle aux pollutions lumineuses qui notamment perturbent les rythmes circadiens de l'homme, des animaux et des végétaux ou encore a une incidence sur la population et répartition des espèces. La trame noire constitue un réseau de continuités écologiques préservé de la lumière artificielle et propice à la vie nocturne. Un tel dispositif est à la croisée des enjeux de santé animale, de santé humaine et de fonctionnement des écosystèmes.

Un angle d'approche « Trame noire » dans le PRSE4 francilien ?



Lutter contre la pollution lumineuse pour une meilleure santé grâce au déploiement de nouveaux outils :

- Diagnostic de la pollution lumineuse (en lien ou non avec la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France - Sdrif) ;
- Cartographie participative pour un nouvel éclairage public la nuit à l'échelle locale (ex : dispositif mise en place par la communauté de commune Plaine Commune) ;
- Accompagnement à la réduction de l'éclairage public (ex : ateliers de sensibilisation des populations aux bénéfices et à la déconstruction des idées reçues quant à l'impact sur leur sécurité, etc.)

Volet 3 _ Développement des zoonoses, espèces exotiques et envahissantes (EEE)

Le changement climatique induit l'arrivée de nouvelles espèces non indigènes du territoire francilien. Ainsi, des espèces (exotiques et) envahissantes (ambrosie, moustique tigre, chenille processionnaire, frelon asiatique ...) accaparent les écosystèmes existants ayant un impact sur la santé des végétaux, des animaux et de l'homme.

Un angle d'approche « Développement des zoonoses et EEE » dans le PRSE4 francilien ?

- **Financement du laboratoire public régional de suivi de la faune sauvage, à Bondy (Seine-Saint-Denis) et mise en place de « référents communaux »**
 - o Le laboratoire régional de suivi de la faune sauvage assure la veille sanitaire de la faune sauvage et des zoonoses. Il mène des expertises régionales écologiques et des projets de recherche pour toutes les collectivités franciliennes. À ce jour, ce laboratoire recherche des financements pour perdurer. Acteur important du territoire pour le suivi de la faune sauvage et la prévention des zoonoses, l'objectif de cette action vise à la fois : la recherche d'acteurs pouvant contribuer à son financement et une réflexion autour de la mise en place de « référents communaux » contribuant à territorialiser l'action de surveillance, de suivi et/ou de sensibilisation.
 - o Lien(s) possible(s) : Projet de plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation d'EEE par ces objectifs de contrôle et de surveillance.
- **Expérimentation d'un CLS et/ou d'une CPTS *une seule santé***
 - o Une CPTS vise à fédérer une communauté de professionnels de santé ambulatoires autour de projets en vue de l'amélioration de la santé sur le territoire (accès, prévention, soins). Les CLS, quant à eux, ont une vocation à agir de manière plus transversale (déterminants socio-économiques et environnementaux notamment).



- L'expérimentation d'un CLS et/ou d'une CPTS *une seule santé* permettrait de renforcer leurs actions de santé environnementale dans une démarche de santé globale et territoriale, sur des thématiques *une seule santé*.
- **Sensibilisation / Formation aux espèces exotiques et envahissantes (EEE)**
 - L'idée est de sensibiliser à travers les notions de danger et de risque (le danger n'étant pas toujours synonyme de risque), pour l'homme, lorsque ces espèces sont présentes sur le territoire. Différents angles d'approches des actions visant la lutte contre ces espèces sont alors à envisager.
 - Lien(s) possible(s) : Plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation d'espèces envahissantes (EEE) par son volet « mobilisation collective », action 1 : « Sensibiliser et former les acteurs sur les enjeux liées aux EEE, sur les dispositions réglementaires existantes et sur les actions à adopter »
 - Public cible à définir : élu, grand public, professionnels du végétal (Lien possible avec le volet « Usages ornementaux et horticoles », action 14 « Sensibiliser les professionnels du végétal sur les risques liés aux EEE », Plan d'action pour prévenir l'introduction et la propagation des EEE).

Volet 4 _ Un aménagement territorial favorable à *une seule santé*

- **Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Cohabiter avec la nature pour une meilleure santé » dont le but pourrait être d'accompagner différents projets tels que :**
 - Sensibilisation et formation des aménageurs aux mot d'ordre *une seule santé* ;
 - Évaluation d'impact sur la santé (EIS) en intégrant des acteurs issus du monde de la santé animale ou encore de l'écologie ;
 - Démarches d'urbanisme favorable à la santé (UFS) prenant en compte l'interdépendance des santés humaine, animale et du fonctionnement des écosystèmes ;
 - Mise en place de parcours alliant une activité physique gratuite en plein air, préservation et promotion du patrimoine naturel (ex : berges de la Bièvre) ;
 - Valorisation de dispositifs existants type cours Oasis, coulées vertes, zones calmes, etc ;
 - Action(s) permettant aux animaux domestiques de mieux vivre en ville ;
 - Financement de plantations de haies ;
 - Prise en compte de la dimension *une seule santé* dans les documents d'urbanisme ;



- Action intégrant un volet « sciences participatives » tel que les zones ateliers (CNRS¹⁵ : <https://www.inee.cnrs.fr/fr/zones-ateliers>), le Réseau Vigie-Nature (MNHN¹⁶ : <https://www.vigienature.fr/fr/reseau-public-relais-2931>).

Volet 5 _ Formation

La formation des professionnels à la santé environnementale et à la démarche *une seule santé* est un enjeu clef également relevé comme premier des cinq enjeux identifiés lors des ateliers « vers un PRSE4 » de juin dernier (ateliers organisés par le réseau ÎSÉE). Également, elle est un des objectifs du PNSE4.

- **Formation sur les paysages à destination des élus**
 - Une formation sur cette thématique à destination des élus, en tant qu'acteurs clef sur un territoire, permettrait d'y intégrer les dimensions liées à la santé humaine, animale et au bon fonctionnement des écosystèmes.
- **Formation des collégiens / lycéens aux enjeux d'adaptation au changement climatique (ACC) par l'approche *une seule santé***
 - Les jeunes sont de plus en plus soucieux des enjeux écologiques et liés au changement climatique. Favoriser et valoriser la formation / sensibilisation des collégiens et lycéens au travers de la démarche *une seule santé* permettrait d'améliorer l'appropriation des générations futures à ces enjeux ;
 - Possible mise en lien de cette idée avec l'action de sensibilisation autour du moustique tigre dans les collèges (ARS) et/ou de la fresque One Health (VetAgro Sup).
- **Valoriser et prolonger le focus « Une seule santé / One Health » par une action de formation / accompagnement aux changements "Un territoire, une santé" sous l'angle One Health**
 - Le focus « Une seule santé / One Health », publié par PromoSanté Île-de-France (<https://www.promosante-idf.fr/nos-publications/focus-thematiques/focus-8-une-seule-sante-one-health>) en décembre 2021, pourrait être l'élément socle à la création de formation / accompagnement des professionnels de santé (et/ou des élus, agents des collectivités) à la démarche *une seule santé*. L'idée est de promouvoir et de prolonger ce travail en l'adaptant au public cible.
 - Publics cibles : professionnels de santé, élus, collectivités territoriales, autre(s)

¹⁵ CNRS : Centre National de la Recherche Scientifique

¹⁶ MNHN : Museum National d'Histoire Naturelle